



# La retraite au Danemark

📅 23/05/2019

**67 ans**

l'âge légal de départ à la  
retraite d'ici 2022

Si l'âge de départ à la retraite est élevé, le régime de retraite danois reste souvent présenté comme le meilleur système du monde, en raison du niveau de vie élevé de ses retraités. Le système repose sur 2 piliers. Le régime universel (« folkepension »), qui constitue le premier pilier, est applicable à l'ensemble des travailleurs (salariés et non-salariés). Le second pilier, la pension complémentaire appelée « Arbejdsmarkedets Tillægspension (ATP) », est obligatoire pour les salariés uniquement. À cette pension s'ajoutent des régimes spécifiques dont les pensions catégorielles et les pensions privées. Présentation.

## Règles générales

Contrairement au [régime de retraite français](#) qui repose uniquement sur le principe de la répartition, le régime de retraite danois utilise un système mixte :

- le régime universel (système par répartition) se compose d'une pension de base, financée par l'impôt, et d'un supplément versé sous conditions de ressources ;
- la pension complémentaire (système par capitalisation) est financée par des cotisations versées par les salariés. Ce régime à cotisations définies est obligatoire et est régi par les conventions collectives de chaque branche, négociées par les partenaires sociaux.

# Les conditions pour percevoir sa pension de retraite

Pour pouvoir recevoir une pension de retraite au Danemark, l'assuré doit remplir 3 conditions suivantes :

- être de nationalité danoise ou ressortissant d'un État membre de l'Espace économique européen (Union européenne + Liechtenstein, Norvège et Islande) ;
- résider au Danemark ;
- avoir vécu au Danemark pendant au moins 2 ans entre ses 15 ans et le départ à la retraite.

Cependant, le versement de la pension sociale (de base) **à taux plein** est conditionné à un âge minimal fixé à 65 ans et à l'obligation d'avoir résidé au Danemark pendant au moins 40 ans depuis l'âge de 15 ans. Dans le cas contraire, son montant sera calculé au prorata du nombre d'années passées sur le sol danois.

En revanche, le versement de la pension complémentaire (« ATP ») n'est soumis à aucune condition de résidence ; seul le fait d'avoir cotisé à ce régime suffit.

**À noter** : la condition d'âge minimal est amenée à augmenter pour atteindre 67 ans à l'horizon 2022.

## La retraite anticipée

Le salarié peut décider de quitter le marché du travail et de toucher sa pension de retraite avant d'avoir atteint l'âge légal, à condition :

- d'être affilié à une caisse d'assurance chômage depuis au moins 30 ans ;
- d'avoir atteint l'âge légal de préretraite (60 ans) ;
- d'avoir droit aux prestations de chômage ;
- de résider au Danemark ou dans un État de l'Espace économique européen.

Le versement de la pension en cas de retraite anticipée est le fait des caisses d'assurance chômage et est évalué directement par la commune de résidence en fonction des ressources du pensionné.

Arrivé à l'âge de 65 ans, le pensionné ne sera plus éligible à la retraite anticipée et touchera alors la pension de base.

## Les revenus de la retraite

### Le calcul de la pension

L'une des particularités du régime de retraite au Danemark réside dans son régime universel. Le montant de la pension de base s'élève, pour tous les salariés, à 6 315 couronnes danoises par mois en 2019 (soit 845,99 €).

Ce montant peut néanmoins être réduit lorsque les revenus du pensionné (qui comprennent entre autres les capitaux mobiliers ou immobiliers, les prestations sociales, les pensions complémentaires, etc.) dépassent un certain seuil. En 2019, ce seuil était fixé à 329 000 couronnes danoises (soit 44 074,74 €).

À ce montant vient s'ajouter un supplément de pension, dont le montant maximal est de 6 910 couronnes par mois (soit 925,70 €) pour une personne seule. Ce montant tient compte de la situation personnelle de l'assuré et de ses revenus, et décroît lorsque les revenus du pensionné sont supérieurs à un certain seuil de revenus. En 2019, ce dernier était fixé à 341000 couronnes danoises (soit 45 682,33 €).

Enfin, le montant de la pension complémentaire dépend uniquement de ce que l'assuré a cotisé tout au long de sa carrière, sans montant maximal. Cette pension est calculée selon des règles propres à chaque convention collective.

## Le cumul emploi-retraite

S'il n'a pas atteint l'âge légal de 65 ans, le salarié peut demander à percevoir une part de sa pension de retraite tout en continuant à travailler. Pour y avoir droit, il doit être né avant 1959, avoir atteint l'âge minimal de 60 ans et réduire la durée de son temps de travail entre 12 à 30 heures par semaine.

Par ailleurs, le salarié devra justifier avoir cotisé à la pension complémentaire pendant au moins 10 ans au cours des 20 dernières années.

**À noter** : le dispositif du cumul emploi-retraite devrait être supprimé d'ici 2025.

## L'allocation de survie

Le régime de retraite au Danemark ne prévoit pas de pension de réversion pour les conjoints survivants. En revanche, ceux-ci peuvent bénéficier du versement de la pension de retraite du défunt pendant 3 mois à compter du décès. Pour cela, ils doivent justifier d'être eux-mêmes retraités et d'avoir vécu dans une résidence commune avec le pensionné au moment de son décès.

## Les autres allocations

Le système de retraite danois prévoit des allocations spécifiques pour aider certains pensionnés qui répondent à des conditions de ressources et de revenus déterminées :

- l'allocation personnelle versée au pensionné qui rencontre des difficultés financières pour régler des frais estimés comme nécessaires par la commune ;
- l'allocation de chauffage ;
- l'allocation de santé ;
- l'allocation de pension supplémentaire ;
- l'aide au logement.

## Ce qu'il faut retenir sur la retraite au Danemark

Si l'âge légal de retraite est actuellement de 65 ans, il va augmenter à 67 ans d'ici 2022.

Le système danois comprend une retraite d'État universelle de 6 315 couronnes par mois (environ 845,996 €) dont

bénéficient tous les Danois ayant vécu au moins 40 ans au Danemark.

Les retraites complémentaires professionnelles sont obligatoires et correspondent à un pourcentage du salaire qui varie selon la convention collective dont a dépendu le retraité.

Il n'y a pas de pension de réversion comme en France, mais le conjoint survivant pourra tout de même percevoir la pension de retraite du défunt pendant 3 mois après sa mort.